

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 mai 2008
(convocation du 19 mai 2008)

Aujourd'hui Vendredi Trente Mai Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 10)
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel (à cpter de 09 h 55)
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (à cpter de 10 h 30)
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel (à cpter de 10 h 30)
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard (à cpter de 11 h 00)
M. DAVID Yohan à Mme. LAURENT Wanda
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. TOUTON Elisabeth
M. DUCASSOU Dominique à Mme. WALRYCK Anne
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. MILLET Thierry à M. SOUBIRAN Claude
M. MOULINIER Maxime à M. GUILLEMOTEAU Patrick
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël (à cpter de 10 h 30)
M. PALAU Jean Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. REIFFERS Josy à M. RAYNAL Franck (à cpter de 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Territoire communautaire - Marché 08003R - Etudes de sols et de matériaux, auscultation d'ouvrages (prestations intellectuelles) - Prix nouveaux pour mesures vibratoires - Avenant n°1 - A utorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine a confié à la société FUGRO Géotechnique, le marché à bons de commande 08003 R, consistant en des études de sols et de matériaux, auscultation d'ouvrages (prestations intellectuelles), lequel a été notifié le 5 janvier 2007 pour une durée initiale d'un an renouvelable 3 fois.

Cette société intervient donc, tant en phase conception qu'en phase réalisation, pour des essais de sols, routiers et hydrogéologiques.

Un fait particulier survenu lors de l'aménagement de l'avenue Victor Hugo à Cenon, conduit à ajouter aux prestations initiales du marché, des mesures d'un genre particulier.

L'aménagement concerné se caractérise, s'agissant d'une zone 30, par la création de plateaux surélevés revêtus de pavés en résines posés sur un lit de mortier. L'un de ces plateaux se révèle toutefois être une source de nuisance pour les propriétaires d'une maison riveraine, non pas du fait des bruits de roulement mais par les vibrations que le dispositif génère.

Afin de mesurer cet impact vibratoire et d'en connaître notamment sa diffusion au sol, il est nécessaire de procéder à des mesures spécifiques.

En conséquence, il est proposé de solliciter la société FUGRO Géotechnique, qui a toutes les compétences requises, par l'apport au marché dont elle est titulaire, des prix nouveaux suivants :

- préparation, amenée et repli du matériel et du personnel,
- mise en place et en service du matériel pour la surveillance vibratoire,
- mise à disposition du matériel pendant la durée demandée (6 prix selon la durée),

Pouvoir recourir à des mesures de cette nature, permettra de vérifier ces phénomènes vibratoires sur d'autres aménagements et de remédier à d'éventuels désagréments par des solutions adaptées.

Bien que non prévu initialement, le coût de ces prestations, dont l'estimation isolée oscille entre 10 000 et 15 000 € HT selon la durée de l'analyse souhaitée, n'est pas de nature à remettre en cause, le montant maximum du marché considéré, de type à bons de commande. Les montants mini et maxi sont respectivement de 400 000 € TTC et 1 600 000 € TTC.

Cet ajout de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires du marché doit donc être contractualisé par la passation d'un avenant.

En application des dispositions des articles L.21-21.12 et L.21-21.13 du C.G.T.C, les dossiers relatifs à la passation de l'avenant sont tenus à la disposition des élus communautaires qui peuvent le consulter à la Direction Centrale des Marchés Publics (DCAM au 13^{ème} étage).

Nous vous demandons en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président :

- A signer l'avenant n°1 au marché 08003R contractuant les prix nouveaux,
- A signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mai 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
18 JUIN 2008**

PUBLIÉ LE : 18 JUIN 2008

M. ALAIN DAVID